



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
JEUDI 11 AVRIL 2024

OBJET : Autorisation de signature de convention de mise à disposition des salles municipales
Délibération n° 2024-031

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI ONZE AVRIL A DIX NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 28 mars 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Jean-Claude SOUC A Mme Marie ASSIBAT, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, M. Thierry BOURREC A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. Didier MARTIN A M. Claude POMIES, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A Mme Paulette SAINT-GERMAIN.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Jean-Pierre CAUDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 19
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7
Conseillers Municipaux excusés : 3

M. le Maire expose que la commune d'Aire sur l'Adour dispose de salles municipales qu'elle est susceptible de mettre à disposition.

Pour ce faire il convient aujourd'hui de mettre en place une convention de mise à disposition des salles municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu la délibération n°2021-007 du 24 février 2021 portant délégations notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le projet de convention qui sera signé entre la commune et l'utilisateur de la salle municipale,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant la nécessité de mettre en place des conventions de mise à disposition des salles municipales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de donner son accord pour la mise en place de conventions liant la commune d'Aire sur l'Adour et les utilisateurs des salles municipales.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer les conventions entre la commune et les utilisateurs des salles municipales.

Un exemplaire de ladite convention sera annexé à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Aire sur l'Adour, le 12 avril 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-